









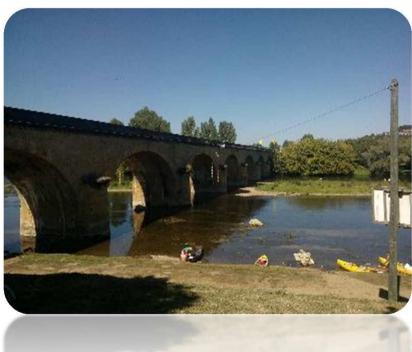




Introduction

- Les cours d'eau :
 - Un support de nombreuses activités





Introduction

• Source de conflits







Introduction

• Source de risques



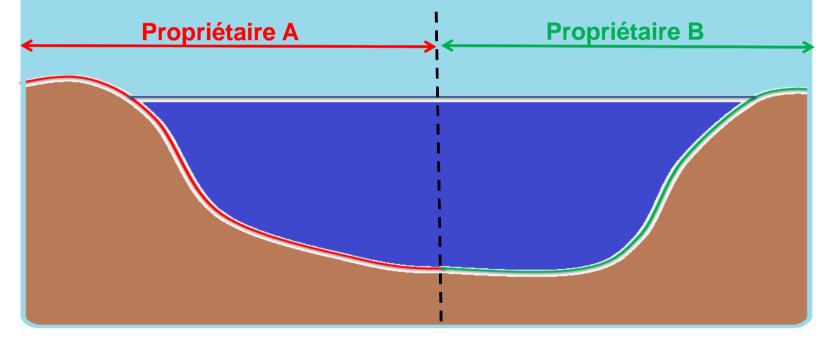


Rôle et importance des riverains



Domaniale / Non Domaniale ?

Non domaniale: Domaine fluvial appartenant au privé











Code de l'Environnement

" Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives."





Droits et devoirs du riverain

Droit de pêche, soumis à réglementation



Les vignettes CPMA doivent être oblitérées. Carte strictement personnelle, valable du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Le Titulaire s'engage à présenter sa carte d'identité halleutique à toute réquisition des Gardes, Agents chargés de la Police de la pêche et Autorités



La Cotisation Pêche Milieu Aquatique (CPMA) n'est due qu'une seule fois pour toute la France.

Cette carte, sous réserve d'être munie de la CPMA "personne majeure" ou "personne mineure" ou oblitérée dans la case "découverte", donne le droit de pêcher toutes les espèces de poissons, conformément aux arrêtés en vigueur ;

- 1) dans la totalité du domaine pisocole de l'Association qui l'a délivrée
- 2) dans les AAPPMA réciprocitaires du département
- 3) dans les 36 départements de l'EHGO et les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental, moyennant l'achat de la vignette EHGO à 25 € - Les Cartes "personne mineure" et "découverte" sont exonérées de la vignette EHGO.

Carte "personne majeure" : pour les pêcheurs de plus de 18 ans au 1er janvier 2012 Carte "personne mineure" : pour les pêcheurs de 12 à moins de 18 ans au 1er janvier

Carte "découverte" : réservée aux enfants de moins de 12 ans au 1er janvier 2012. Ces trois cartes sont valables en 1ère et 2ème catégories, quel que soit le mode de pêche; pêcheurs au lancer, à la dandinette, à tous les leurres artificiels, métalliques ou plastiques, au poisson vif ou mort et à la pêche à la carpe de nuit (ATTENTION: réglement spécifique en 1ère catégorie),

Périodes de pêche en 2012 :

Cours d'eau 1ère catégorie : ouverture de la pêche du samedi 10 mars au dimanche 16 septembre 2012, prises limitées à 6 truites par jour, une seule ligne.

Cours d'eau et plans d'eau 2ème catégorie : pêche aux lignes (4 maximum), ouverture toute l'année.







justifier de votre identité.

Droit de pompage

OUI mais soumis à autorisation / Déclaration







= impact environnemental !!!



La rencontre des riverains

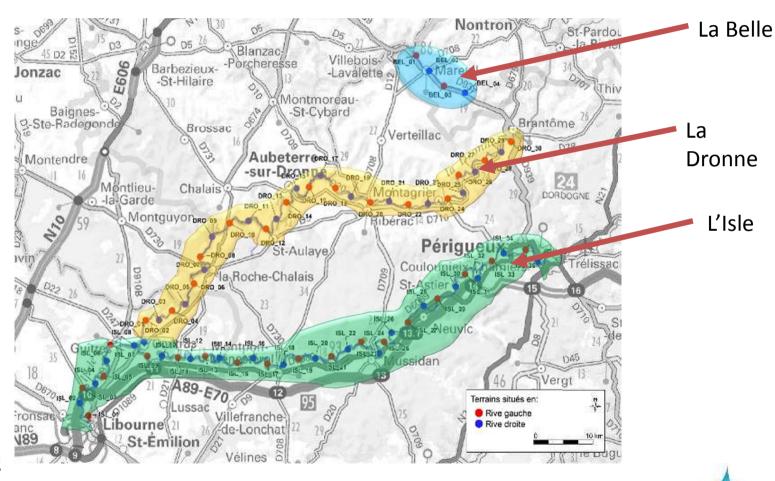


219 Riverains interrogés





Secteurs d'études









Qui sont les riverains?

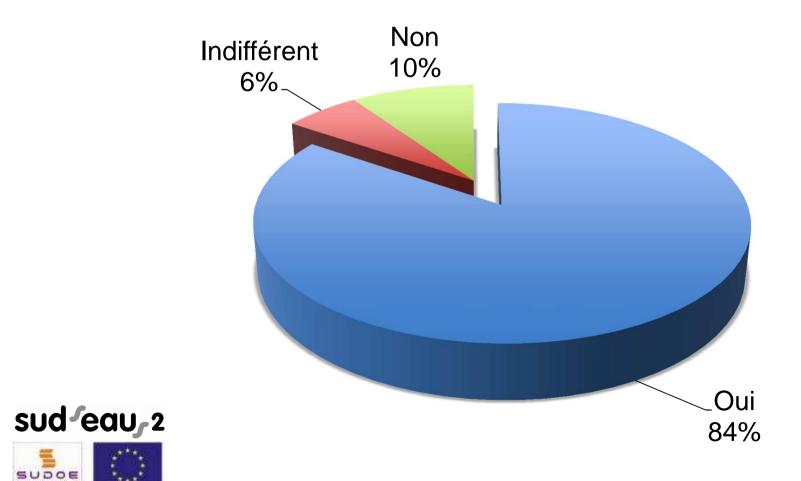
Plus de 60 ans (45%)

Agriculteurs (21%)

Riverains

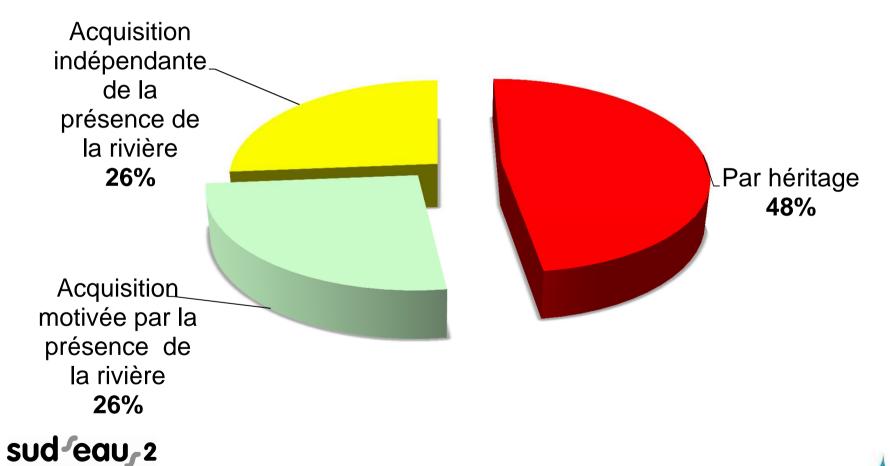
Territoires suc ruraux Retraités (40%)

Attachement à la rivière





Origine de la riveraineté





Perception de la rivière

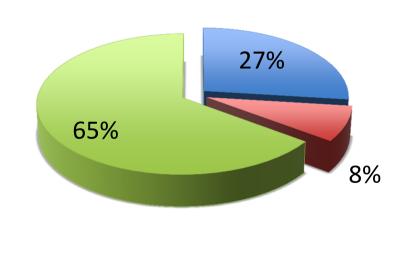
Indifférent

Valeur ajoutée ?

20%

Oui

Contrainte?



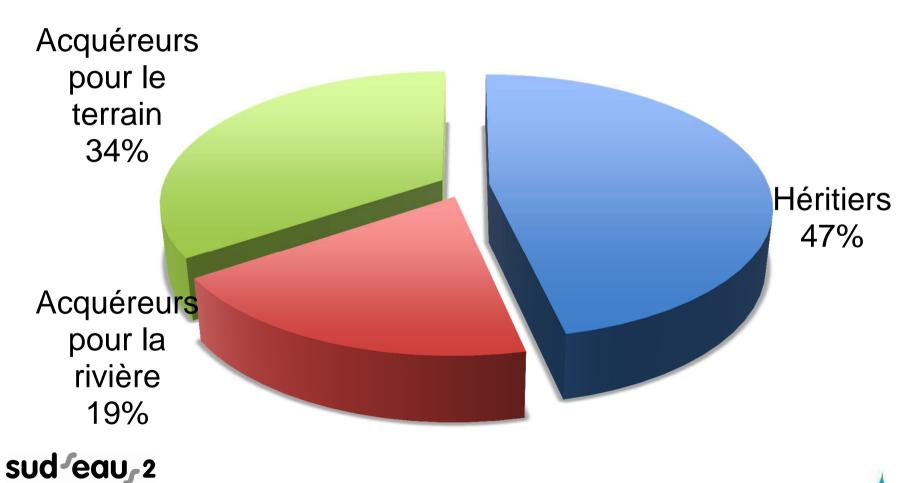
Non





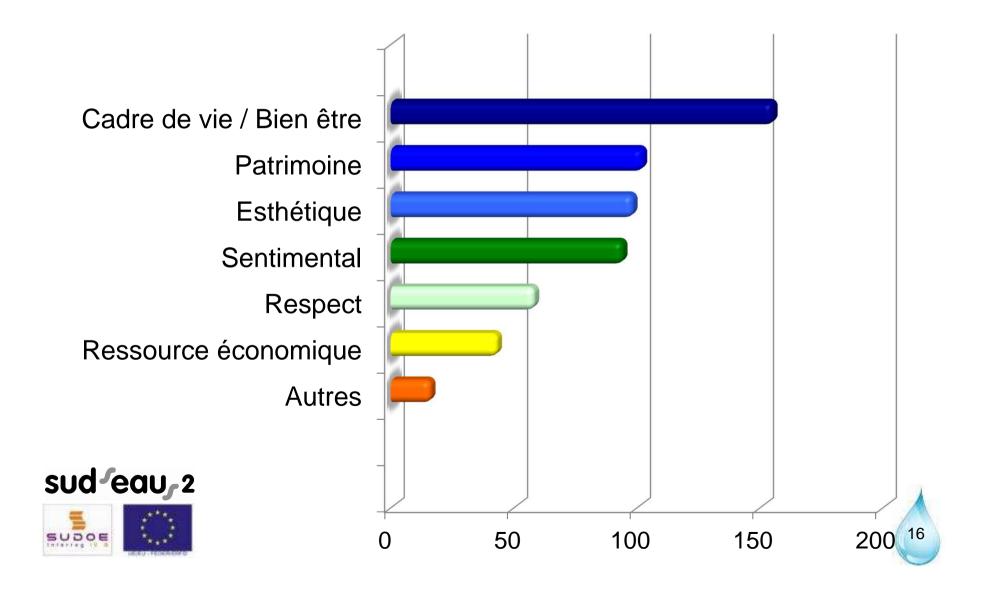


Une contrainte pour qui?





Valeurs attachées à la présence de la rivière



La rivière : cadre de vie





Les riverains sont-ils bien informés

80% ne connaissent pas l'état écologique de la rivière

Manque d'information

Seulement 1 riverain sur 2 est informé du risque de crue

A peine 50% suivent les débits

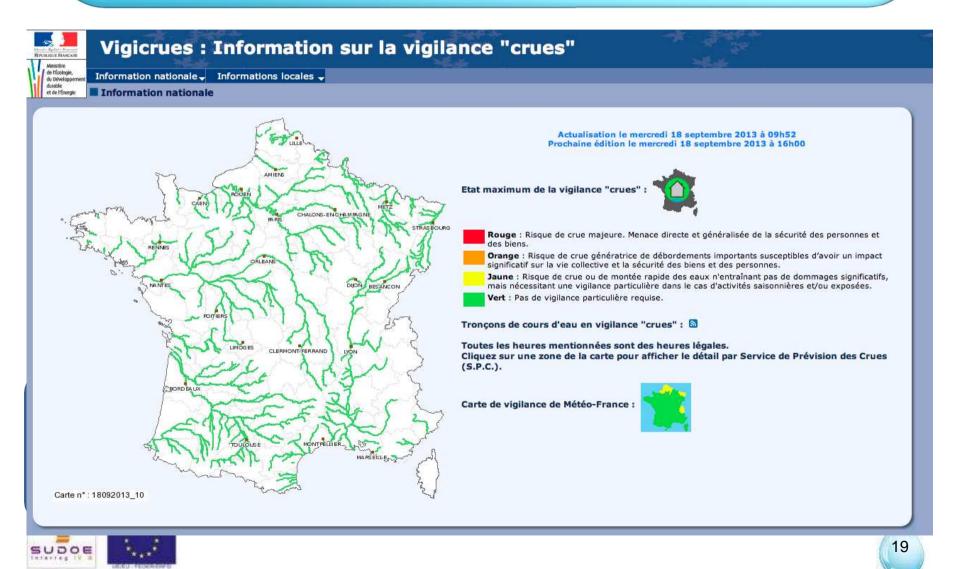




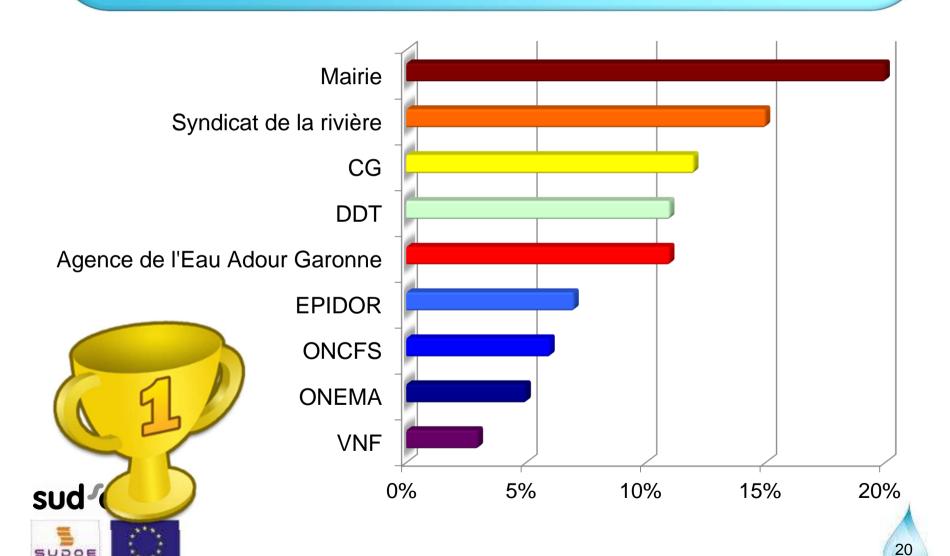


Les riverains sont-ils bien informés

?



Top 10 des institutions connues par les riverains comme sources éventuelles d'informations



Les riverains sont-ils informés ?



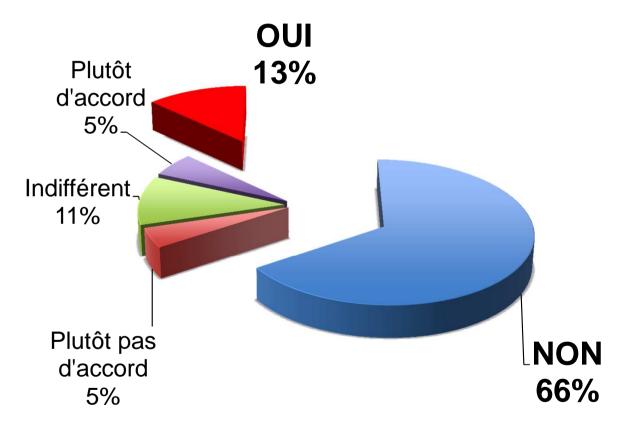
3/4 des riverains n'ont jamais entendu parler de la DCE !!!

Directive Cadre européenne sur l'Eau : Bon état écologique, bon état morphologique, bon état chimique...





Le riverain a des contacts avec un syndicat de rivière?







POUR LA RÉGLEMENTATION ... 1 JE N'ARRIVE PAS À TOUT CAPTER!



- Existence du syndicat méconnue
- Existence des déclarations d'intérêt général (DIG) méconnue
- Le riverain n'a ni conseil, ni assistance



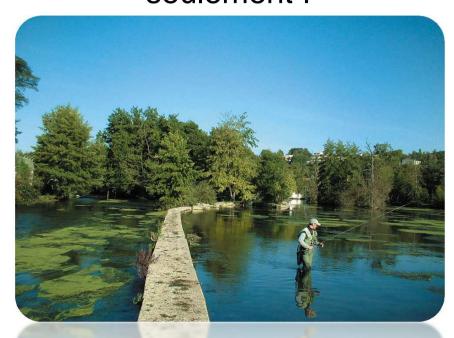






Associations de riverains ou d'usagers de l'eau

12% d'adhérents... seulement!



Association des irrigants Associations de pêcheurs Syndicat de rivière

sud eau, 2

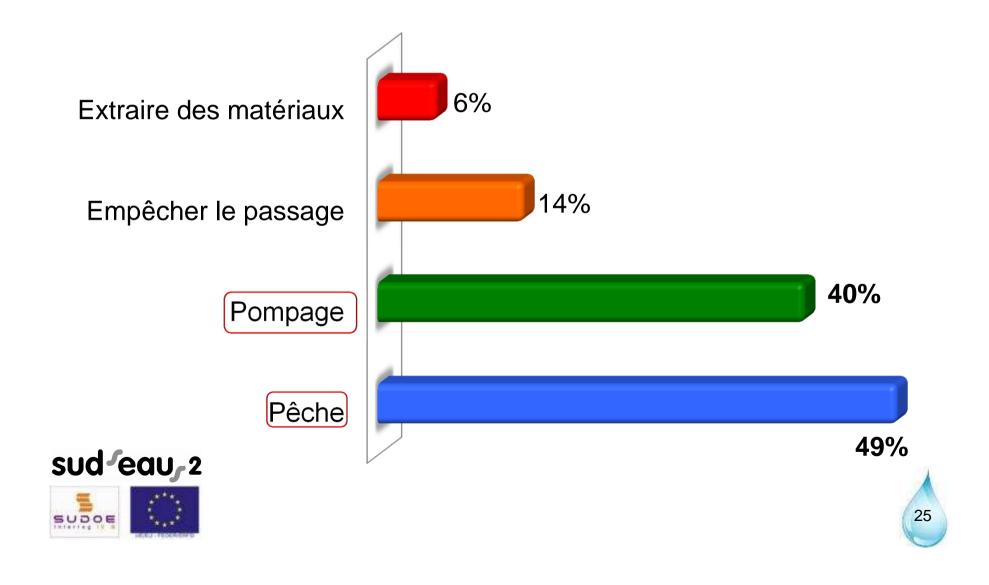




Pas d'associations locales de riverains



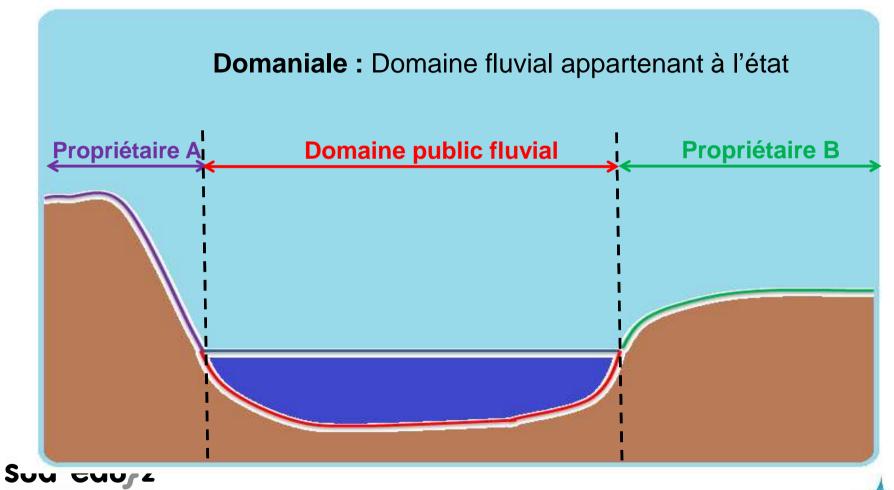
Le riverain connait-il ses droits?



Le riverain connait-il ses devoirs?

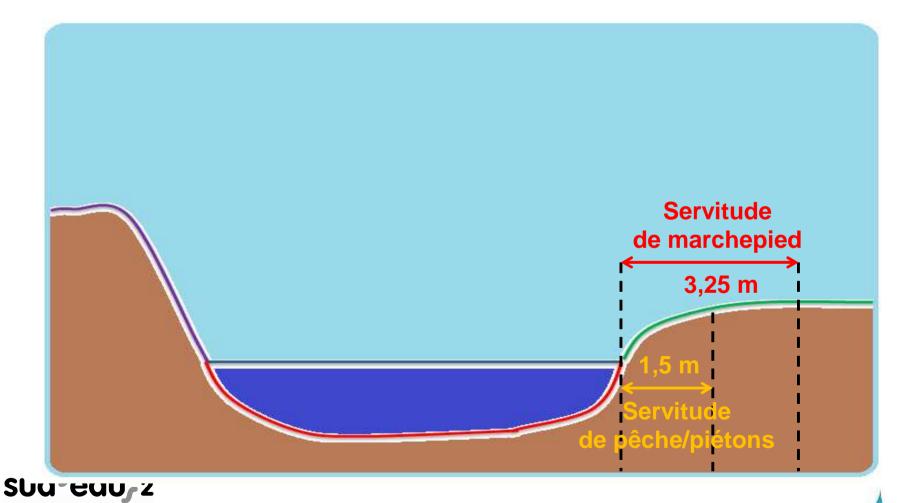
Vrai / Faux Informer l'administration des pollutions Libre passage aux agents de l'administration Libre passage aux pêcheurs Libre passage aux piétons X Informer l'administration des travaux Maintien bon état du cours d'eau X Contribuer à l'intérêt général Entretien ouvrages Maintien débit minimum du cours d'eau Partage droit de pêche avec société de... **sud equ_2** Maintien sécurité des personnes

La propriété du cours d'eau





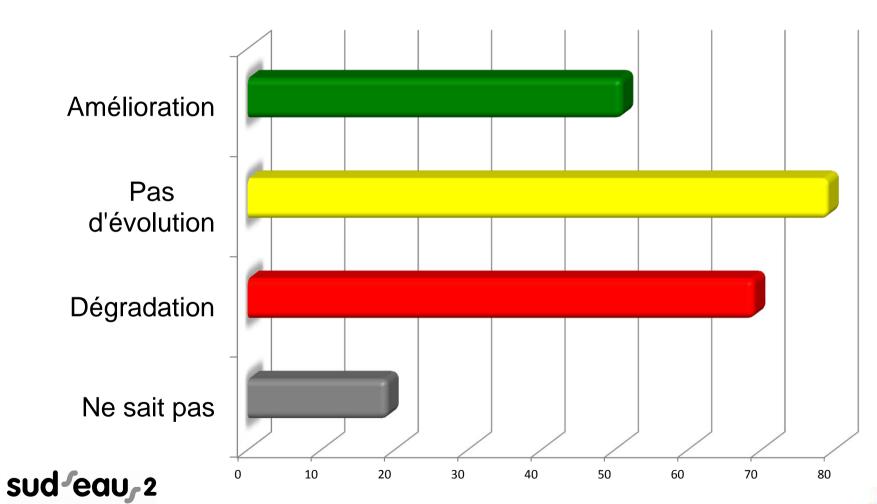
Les servitudes







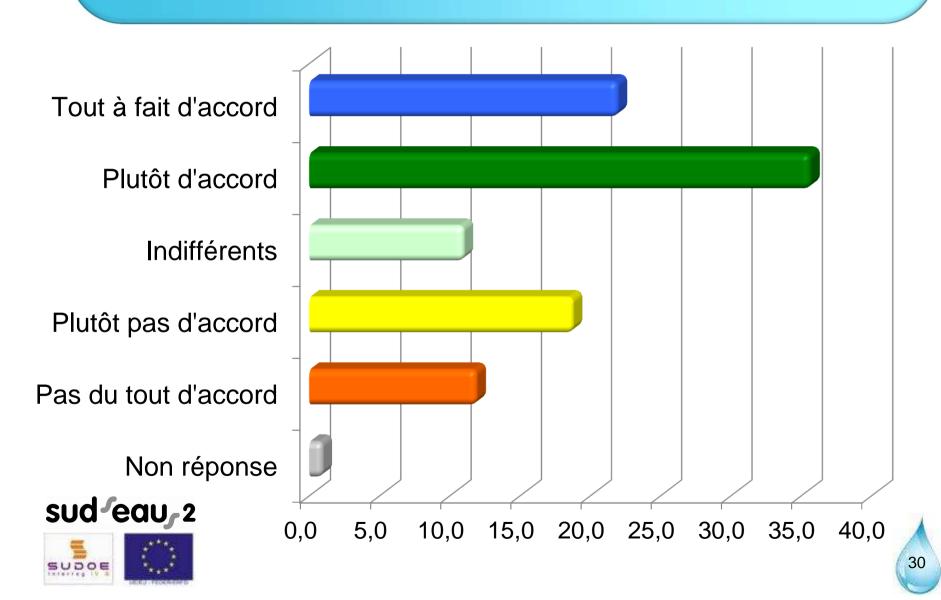
Evolution générale de l'état de la rivière







Bonne qualité de l'eau?



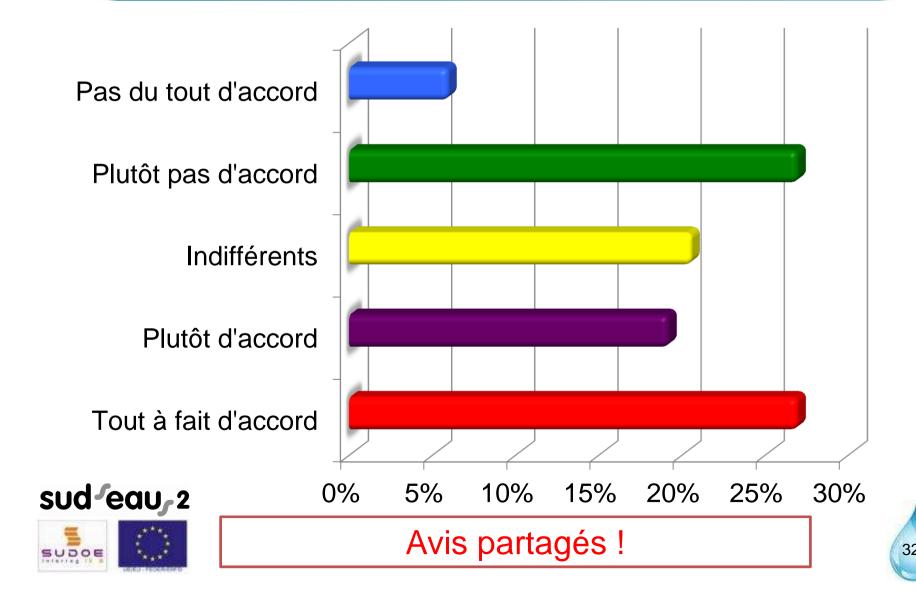








Trop de déchets?



Aspect naturel de la rivière

80% de la totalité des sondés la considèrent naturelle, en évoquant :

- La propreté,

- La richesse piscicole, UN ESTURGEON

- Le caractère sauvage.







BIODIVERSITE ..

UN SIMPE





UNGARDON

Pourquoi un aspect naturel?

- La Dronne : aspect naturel dû à l'entretien de la rivière.
- La Belle : aspect naturel perturbé par une impression de pollution







Les berges en bon état ?

| Cours d'eau enquêté | Pas d'accord | Indifférent | D'accord | Total (%) |
|---------------------|-----------------|-------------|----------|-----------|
| Isle | 30,6 | 4,1 | 23,3 | 58 |
| Dronne | 11,4 | 1,4 | 21,5 | 34,2 |
| Belle | 5,1 | 0 | 2,7 | 7,8 |
| Total (%) | 47 | 5,5 | 47 | |







L'entretien des berges ?





Interventions sur les berges

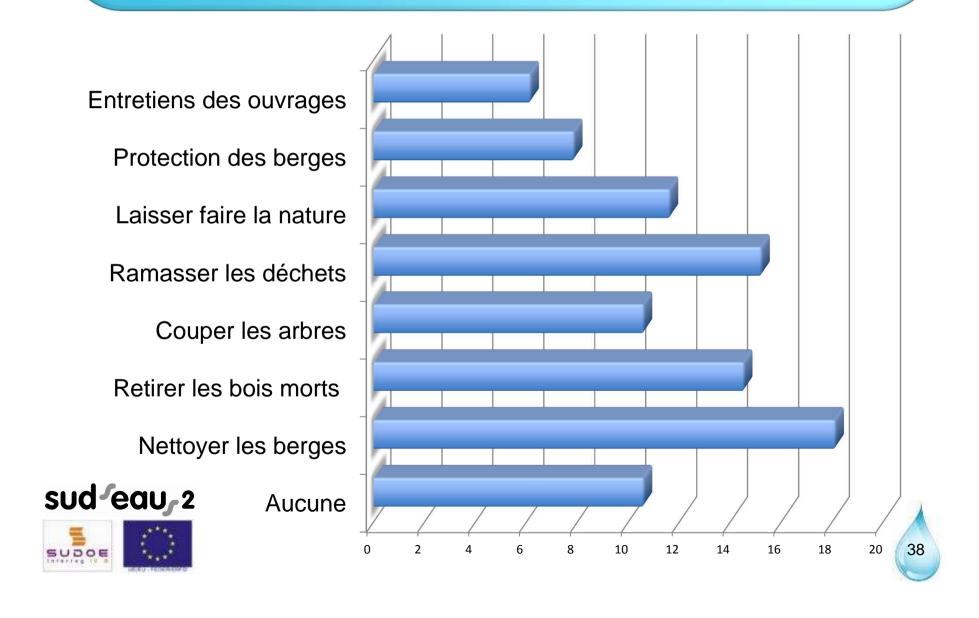
90% des riverains affirment intervenir sur la rivière et les berges.



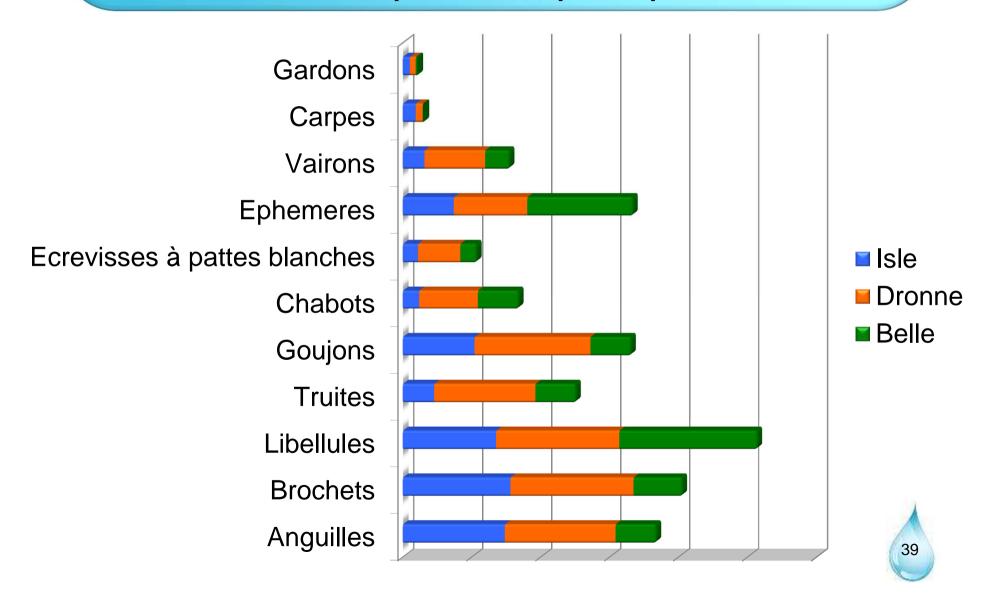




Actions pratiquées sur les berges



Connaissance des riverains sur la présence des espèces aquatiques



Quels impacts sur la vie aquatique

Barrages et seuils



Isle à Périgueux

Santé des poissons



sud eau 2 • Débits d'étiage



Barrage de Miallet sur la Dronne











Compatibilité des activités avec le milieu ?





52% pensent que ces activités ne respectent pas le cours d'eau

44% pensent que l'urbanisation est un problème pour la rivière



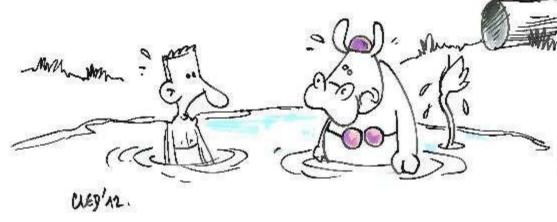




Compatibilité des activités avec le milieu ?

LES REJETS ET LA BATGNADE ...

78% pensent que les pesticides ont un impact sur le milieu



68% pensent que les activités aquatiques sont compatibles avec la rivière





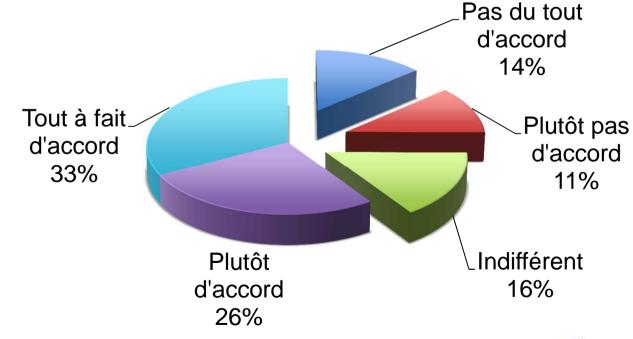




Les espèces invasives

« Les plantes ou les animaux exotiques que l'on peut introduire dans la rivière menacent la faune et la flore locale »

- Ragondin
- Silure
- Jussie
- Écrevisse









sud eau 2





Les espèces invasives



Le ragondin, un fléau!



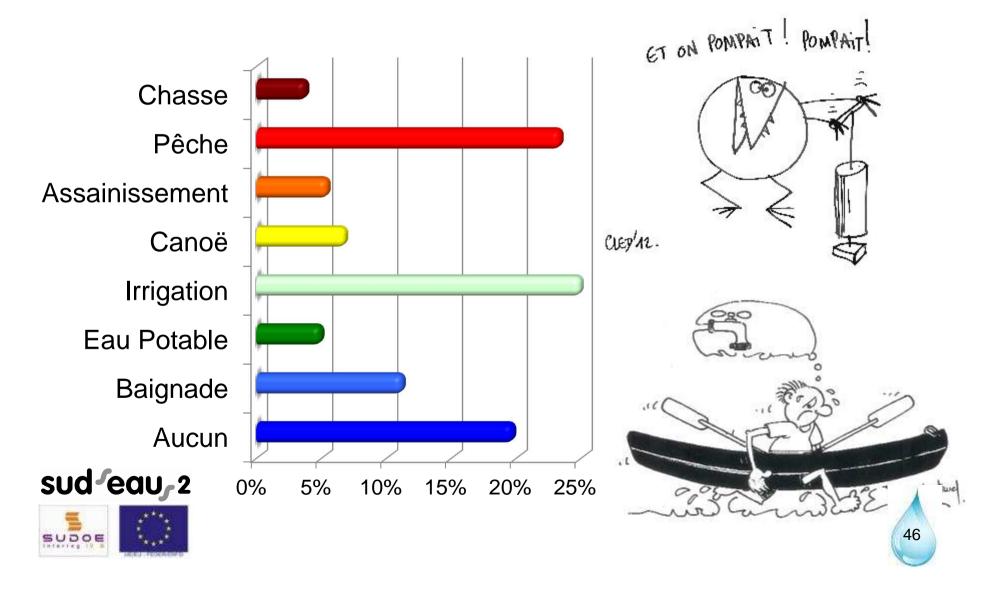




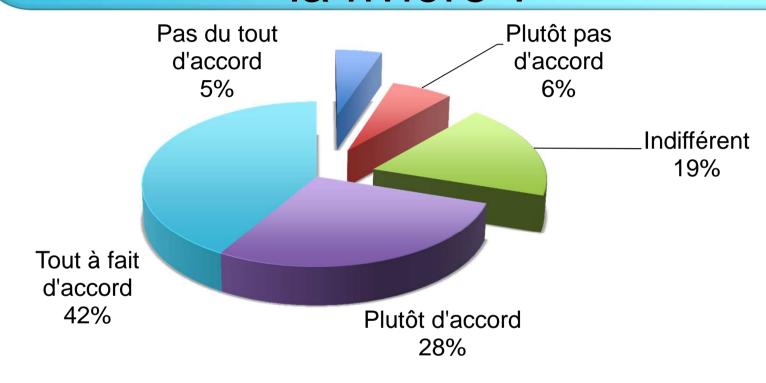




Quels usages sont menacés par le manque d'eau?



Les crues sont-elles bénéfiques à la rivière ?

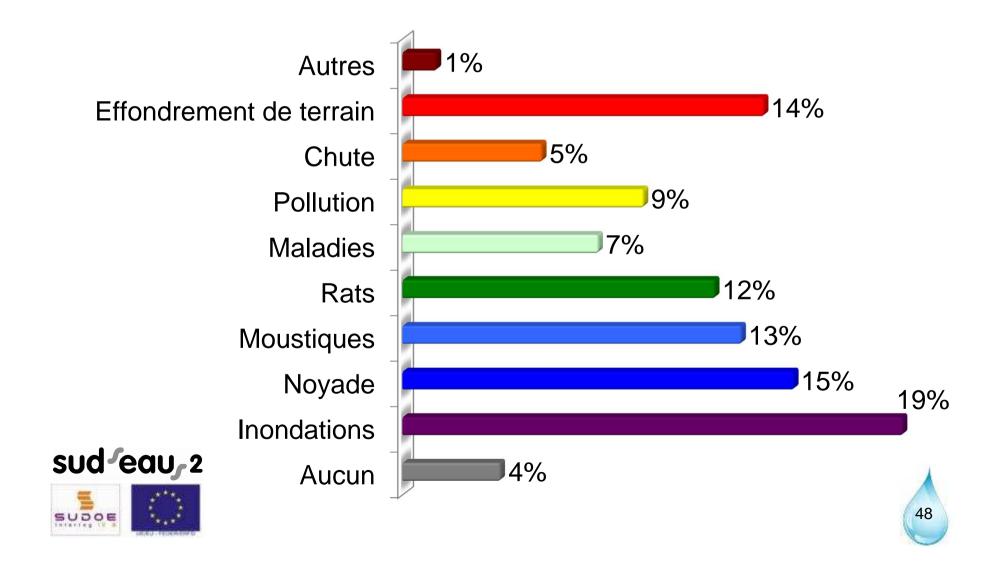


- Nettoyage du lit
- Fertilisation des berges

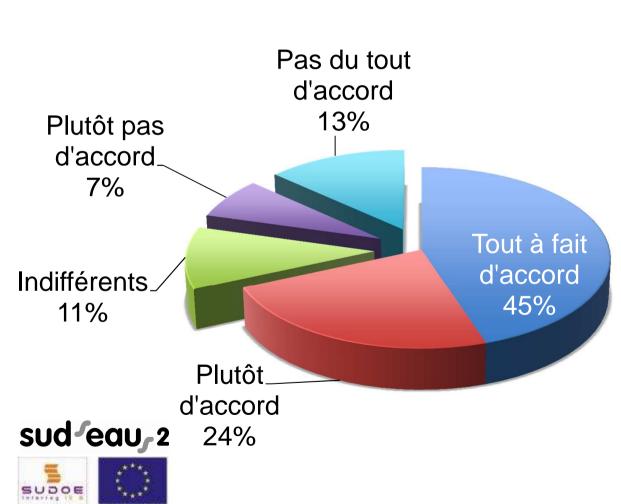




Quels sont les risques naturels?



Les riverains prennent des précautions en bordure de cours d'eau







Surveillance de la rivière



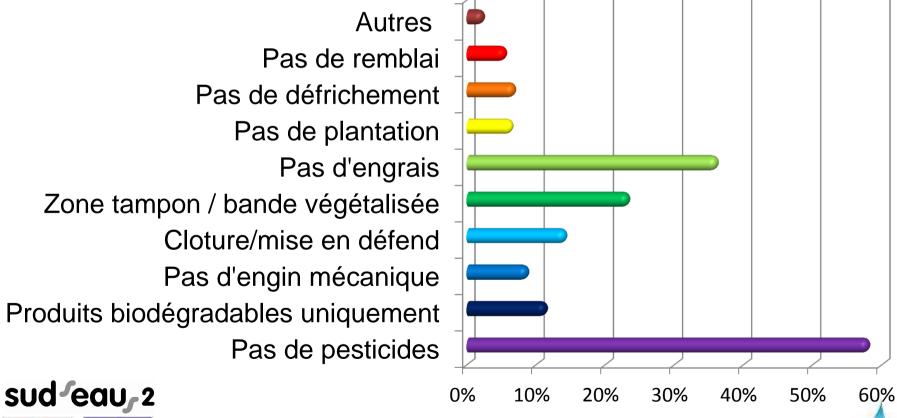


68% des riverains se considèrent vigilants dont en majorité : agriculteurs et retraités



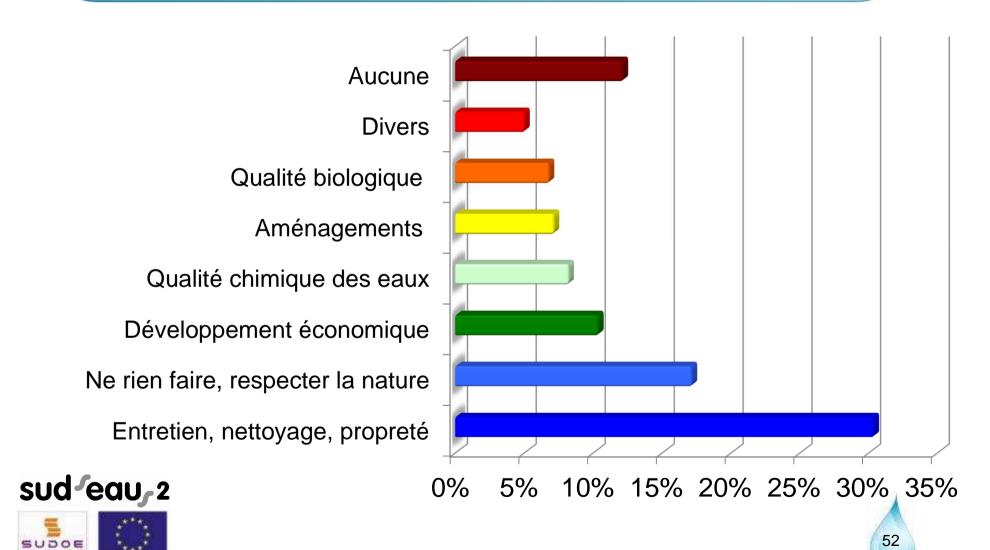
Détails des précautions déclarées par les riverains

60% prennent des précautions lorsqu'ils interviennent à proximité du cours d'eau, parmi lesquelles :





Désirs des riverains pour le devenir de leur rivière



Conclusion

Des riverains :

- Attachés à leur rivière
- Vigilants
- Connaissant faune et flore
- Manque de vision claire sur la qualité des eaux
- Peu au fait de leurs droits/devoirs et des institutions
- Souhaitant transmettre la rivière et la terre riveraine comme un patrimoine









Conclusion



Merci de votre attention





Avec la participation de :

- BAUDET
- BOULANGER
- CHAMPAULT
- CLAVIER
- CLEMENT
- DAVEAU
- DELATTRE
- DELHORME
- DUMAS
- EPITALON

- HOEFT
- ILAHA ITEMA
- LE GOFF
- LEPROUX
- MABILLOT
- SUKAR
- THIERRY
- VANDEWYNCKEL
- WAGNER





